

# Permanences JURIDIQUES

En partenariat avec l'ordre des avocats du barreau du Val d'Oise, Roissy Porte de France propose des consultations juridiques gratuites à l'attention de tous ses résidents.

**Ces permanences sont gratuites et sans rendez-vous, accessibles sur simple présentation de la carte intercommunale, aux horaires et lieux de permanence ci dessous :**

## **FOSES**

le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 10 h à 12 h,  
En mairie - Avenue du Mesnil

## **LOUVRES**

le 2<sup>ème</sup> et dernier mardi du mois,  
de 18h à 20h  
En mairie - Rue de Paris

## **LE THILLAY**

le 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 10 h à 12 h,  
En mairie - Rue des écoles

## **MARLY-LA-VILLE**

le 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 10 h à 12 h,  
En mairie - Rue du Colonel Fabien

## **SURVILLIERS**

le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 10 h à 12 h,  
En mairie - Rue de la Liberté

## **VÉMARS**

le 2<sup>ème</sup> samedi du mois de 9 h à 11 h,  
En mairie - Rue Léon Bouchard

## **ECOUEN**

le 1<sup>er</sup> samedi du mois (se renseigner en  
mairie ou au 01. 34. 72.10 86)  
En mairie - Place de la mairie

Le permanences ne sont pas assurées pendant les vacances scolaires d'été et peuvent être assurées à d'autres dates, en fonction des jours fériés.

**- N'hésitez pas à vous renseigner -**